

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

## **24. CONVENTION DE PARTENARIAT TY POUCE**

### Exposé :

L'association Ty Pouce est née en janvier 2020. Elle a pour objectif de créer des emplois pour des personnes handicapées et de favoriser la mixité des publics grâce à la création d'un café-restaurant solidaire et d'une micro-ferme pédagogique qui s'inscrivent dans les principes de la transition écologique.

L'association a défini les objectifs suivants :

- Favoriser l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi et des personnes en situation de handicap par le travail, par un lieu ouvert à tous et adapté, autour de la nature, de la micro-ferme et de la restauration
- Créer, sous la forme d'une entreprise adaptée, une micro-ferme urbaine avec un café restaurant ouverts à tous, favorisant le lien social et l'économie circulaire.
- Sensibiliser au handicap, à la différence
- Contribuer et sensibiliser à la transition énergétique, à la biodiversité, à la gestion des énergies, à une production et une alimentation bio et locale, aux solutions alternatives.

Aussi, la Ville de Quimperlé souhaite apporter son soutien au développement de cette activité :

- En mettant à disposition de l'association 1600 m<sup>2</sup> de terrain communal sur le secteur des Gorrêts,
- En participant à hauteur de 4 210 € TTC au financement des équipements suivants :
  - o Installation d'un récupérateur d'eaux pluviales
  - o Réalisation des clôtures Eco pâturage
  - o Fournitures des matériaux pour la réalisation d'un parcours sensoriel
  - o Réalisation de bacs à sable surélevés pour PMR
  - o Fabrication de jardinières surélevées pour le maraîchage
  - o Installation de deux tables de pique-nique PMR
- En attribuant une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2021 nécessaire au fonctionnement du projet.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre la Ville de Quimperlé et l'association « Ty Pouce » fixant les modalités de la mise à disposition de l'emprise communale et les aides financières permettant le développement d'un projet de micro-ferme urbaine et de café-restaurant sur le secteur des Gorrêts.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention fixant les modalités de la mise à disposition de l'emprise communale et les aides financières permettant le développement d'un projet de micro-ferme urbaine et de café-restaurant sur le secteur des Gorrêts entre la Ville de Quimperlé et l'association « Ty Pouce »
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet de micro-ferme urbaine et de café-restaurant porté par l'association « Ty Pouce »

*Avis favorable de la Commission « Cadre de vie, Salubrité publique, Commerce de proximité et Animation touristique » du 1<sup>er</sup> décembre 2020.*

**Décision : Adopté à l'unanimité (1 abstention).**



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-24161220-DE

